



Demande d'aide face à une banque

Par **JulieBen**, le **03/12/2015** à **12:45**

Bonjour,

je vous contacte car je ne sais plus vers qui me tourner. En Mai 2014 j'ai contracté un crédit avec mon compagnon pour l'achat d'une maison avec la Caisse d'épargne. Fin Juin 2014 mon compagnon est parti du jour en lendemain s'installer dans la maison. Il a fait une demande a la banque pour récupérer le crédit à son nom et me désolidariser du prêt. Le 8 juin 2015 j'ai signé chez le notaire un document qui attestait que je cédaït ma part de la maison. Ce document à été fournit à la caisse d'épargne qui devait selon une attestation qu'avait signé la directrice d'établissement, me désolidariser dans les 6 mois, soit le 8 Octobre. J'ai relancé plusieurs fois la banque, changé de conseiller, pris un rdv. Personne n'est capable de me donner de réponse. J'ai fait intervenir le notaire qui a eu comme réponse qu'il n'y aurait pas de désolidarisation. j'ai retiré presque tous mes comptes a ce jour mais ils font des difficultés avec ma nouvelle banque pour transférer mon PEL.

Je ne sais plus quoi faire, je suis à bout. Pourriez-vous me conseiller.

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **03/12/2015** à **15:16**

Bonjour,

La banque n'a aucune obligation d'accepter la désolidarisation du prêt.

En théorie, votre ex-compagnon aurait du faire une demande d'un nouveau prêt à son nom seul et solder l'ancien prêt.

Par **JulieBen**, le **03/12/2015** à **17:24**

Bonjour janus2fr,

et que va t'il se passer s'il ne le fait pas? j'ai cédé ma part de la maison et je n'ai plus de nouvelles depuis qu'il est parti... pourrais-je refaire un prêt si je souhaite un jour acheter une maison ou un appartement pour moi? Je suis en train de tout clôturer chez eux. Que pourrais-je faire d'autres? S'il décide d'arrêter de payer ou de vendre la maison sans rembourser le

prêt? va t'on me demander des comptes?

merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **04/12/2015** à **06:52**

Et bien oui, tant que vous restez co-emprunteur de ce prêt, la banque peut vous demander de rembourser si jamais les échéances ne sont pas payées.